

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Lot-et-Garonne

COMMUNE DE DOLMAYRAC

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 juin 2021

Nombre de conseillers :	Le 09 juin deux mille vingt et un, les membres du conseil municipal de la commune de Dolmayrac se sont réunis, toujours à titre exceptionnel, dans la salle du Foyer Rural sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales. <i>Date de convocation : 03 juin 2021</i>
En exercice : 15	
Présents : 12	
Pouvoirs : 03	
Votants : 15	

PRÉSENTS : M. Gilles **GROSJEAN**, M. Pierre **BERNOU**, Mme Yolande **MARIA**, Mme Sylvie **LE LAIZANT**, M. Sébastien **BOULLAND**, M. Yves **HERVÉ**, Mme Irène **RODDE**, M. Sébastien **SEELIG**, M. Jérôme **GUARDINI**, Mme Nicole **WYSS**, Mme Marie-France **SABATIE**, Mme Pascale **VALBUZZI**, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Rose **RADJI**, M. Stéphane **RUFINO**, M. Arnaud **GOUILLON**.

ABSENT NON EXCUSÉ :

POUVOIRS : Mme Rose **RADJI** donne pouvoir à M. Gilles **GROSJEAN**, M. Stéphane **RUFINO** donne pouvoir à Mme Nicole **WYSS**, M. Arnaud **GOUILLON** donne pouvoir à Mme Yolande **MARIA**.

Mme Nicole WYSS a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Achat parcelle à Lanauze (DECI)
 2. Hameau de Bellevue, validation prestations CAGV
 3. Rénovation foyer rural : validation APD
 4. Rénovation foyer rural : validation étude de sol
 5. Validation PEDT
 6. Mise à jour règlement « Marché de producteurs »
 7. Achat des parois plexis pour élections
 8. Changement de prestataires : entretien des espaces verts
 9. Validation investissement vidéo protection
 10. Mise à jour règlement intérieur cantine et accueil périscolaire
 11. Questions diverses :
 - planning des permanences pour les élections des 20 et 27 juin 2021
 - cinéma sous les étoiles : samedi 03/07/2021.
-

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

1 – De rajouter un nouveau point à l'ordre du jour, le n° 10 : « **Mise à jour règlement intérieur cantine et accueil périscolaire** ». Tous les membres du Conseil Municipal acceptent d'ajouter le point n° 10 pour l'adopter et le voter ;

2 - l'approbation du procès-verbal de la séance :

Du conseil municipal du 14 avril 2021.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2021-021**Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 47.**

Point n° 1 :

D-2021-47 : Acquisition parcelle à Lanauze (DECI)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir la parcelle au LD « Lanauze » qui dispose d'un PEI (Point d'Eau Incendie) permanent, public et répertorié n° 47081.5001.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- D'acquérir la parcelle située section D n° 732 appartenant à Messieurs Antoine et Patrick WAMBERGUE,

Monsieur le Maire détaille le prix négocié entre la mairie et Messieurs Antoine et Patrick WAMBERGUE, soit :

- * pour l'achat de la parcelle, le montant est de **1 €** (un euro),
- * pour les frais notariés : pas de devis à ce jour, ces frais seront en sus ;

Le Conseil Municipal :

**Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

Décide :

- L'acquisition de la parcelle pour un montant de **1 €** (un euro), plus les frais notariés,

Précise :

- Que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget de l'exercice en cours au chapitre 21 « immobilisations corporelles », à l'article 2111 « terrains nus »,

Autorise :

- Monsieur le Maire à faire dresser l'acte relatif à cette opération en l'étude de Maître LÉRO, Notaire à Sainte-Livrade-sur-Lot et à le signer.

Constata :

- Que la présente délibération est approuvée à l'unanimité.
-

Point n° 2 :

D-2021-48 : Hameau de Bellevue, validation prestations CAGV

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Pierre BERNOU**, 1^{er} adjoint, qui renseigne les membres du Conseil Municipal que des travaux d'évacuation des eaux au droit du Lotissement de Bellevue sont nécessaires et propose le devis de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuve :

- Le devis de fourniture et de mise en œuvre est évalué pour un montant TTC de 1 704,00 € ;

Monsieur Pierre BERNOU propose d'adopter le devis de la CAGV pour un montant total TTC de 1 704,00 € ;

**Ouïe l'exposé de Monsieur Pierre BERNOU,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

Décide :

- **D'approuver** les travaux d'évacuation des eaux au droit du Lotissement de Bellevue et de les confier à la CAGV pour un montant TTC de 1 704,00 € ;
- **D'autoriser** le Maire à signer les pièces nécessaires ;
- **S'engager** à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante.

Constata :

- Que la présente délibération est approuvée à l'unanimité.
-

Point n° 3 :**D-2021-49 : Rénovation du foyer rural, validation APD**

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Yolande MARIA**, 2^{ème} adjointe, qui rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation du foyer rural, la dernière réunion, du mercredi 2 juin de 16h30 à 18h30, a consisté à la présentation de l'APD (Avant-Projet Définitif). Que cet APD doit être validé.

Madame Yolande MARIA présente :

- L'avant-projet définitif remis par le cabinet AHT,
- Propose de valider l'APD tel que présenté le mercredi 2 juin ;

**Ouïe l'exposé de Madame Yolande MARIA,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

Décide :

- **D'approuver** la présentation de l'APD du mercredi 2 juin 2021 ;
- **D'autoriser** le Maire à signer les pièces nécessaires ;
- **S'engage** à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante.

Constate :

- Que la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Point n° 4 :**D-2021-50 : Rénovation du foyer rural, validation devis : étude de sol**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation du foyer rural, la SEM 47 doit lancer une consultation pour une étude de sol sur la partie extension.

L'objectif de cette étude géotechnique de conception G2, réalisée au stade de l'avant-projet, sera d'aboutir à des mesures préventives afin de réduire les risques identifiés. Cette étape est essentielle dans la gestion du projet de rénovation du foyer rural.

Pour ce faire, cinq consultations ont été réalisées auprès de :

- AQUITERRA,
- CERATO,
- COMPÉTENCE GÉOTECHNIQUE SUD,
- OPTISOL,
- GÉOFONDATION.

Dont voici les offres :

	G2 AVP Montant HT	Date intervention	Date de rendu
AQUITERRA	1 250,00 €	Semaine 24 (du 14 au 18 Juin 2021)	
CERATO	1 590,00 €	Début Septembre	
COMPÉTENCE GEOTECHNIQUE SUD	Ne répondra pas		
OPTISOL	3 503,00 €	1 ^{ère} semaine de juillet	
GEOFONDATION	2 400,00 €	2 ^{ème} ou 3 ^{ème} semaine de Juin	10 jours après intervention

Au vu des offres reçues, la SEM 47 propose de retenir celle d'AQUITERRA, reconnue économiquement l'offre la plus avantageuse et dans un délai raisonnable pour un montant HT de 1 250,00 €, soit 1 500,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de confier cette étude à AQUITERRA, basée à Sauveterre-de-Guyenne, pour un montant total TTC de 1 500,00 € ;

**Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

2021-022**Décide :**

- **D'approuver** la proposition de l'entreprise AQUITERRA I.S.E. afin de réaliser une étude de sol préalable à la rénovation du foyer rural pour un montant total TTC de 1 500,00 € ;
- **D'autoriser** le Maire à signer les pièces nécessaires ;
- **S'engage** à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante.

Constate :

- Que la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Point n° 5 :**D-2021-51 : Validation PEDT (Projet Educatif De Territoire)**

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Sébastien BOULLAND**, membre de la commission « école, cantine et périscolaire », qui informe les membres du conseil municipal que la commune souhaite affirmer son ambition éducative par le biais de la mise en place d'un nouveau Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T.) pour les trois prochaines années, en lien avec les services académiques de l'Education Nationale, les services de la Préfecture, et la Caisse d'Allocations :

- Ce P.E.D.T. fixe les grandes orientations en matière éducative ;
- La commune a fait le choix d'offrir des accueils périscolaires de qualité et accessible pour tous ;

**Ouïe l'exposé de Monsieur Sébastien BOULLAND,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

Valide :

- Le PEDT pour la période 2021 - 2022, 2022 - 2023, 2023 - 2024 ;

Constate :

- Que la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Autorise :

- Le Maire à prendre toute disposition utile à la mise en œuvre de ce dispositif.

Point n° 6 :**D-2021-52 : Mise à jour règlement « Marché de producteurs »**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal du redémarrage du marché de producteurs. Ce projet a toujours pour objectif l'amélioration des services de proximité, et la création d'un lien social.

Monsieur le Maire propose de modifier le lieu du « Marché de producteurs » qui sera situé sur le parking de la Mairie tous les dimanches matin de 8 heures à 13 heures à compter du 13 juin 2021. Le droit de place annuel sera de 15 € pour 3 m linéaire. Il n'y aura pas de droits de places pour 2021, compte tenu du contexte économique lié à l'épidémie de coronavirus.

**Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés**

Décide :

- De valider la mise à jour du règlement « Marché de producteurs » présenté par Monsieur le Maire.

Autorise :

- Monsieur le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché.

Constate :

- Que la présente délibération est approuvée à l'unanimité.
-

Point n° 7 :**D-2021-53 : Achat des parois plexis pour élections**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'installer quatre hygiaphones afin de protéger les membres des bureaux de votes lors des élections Départementales et Régionales.

L'utilisation de ces parois de protection est recommandée et fera l'objet d'un remboursement par l'État dans la limite de 150 € TTC par bureau de vote. Ce montant sera doublé du fait du double scrutin.

Monsieur le Maire présente un devis :

- Devis établi par l'entreprise COMEP, en date du 11 mai 2021, pour un montant HT de 320,00 € (trois cent vingt euros) soit un montant TTC de 384,00 €, financé en totalité par l'État,

**Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés**

Décide :

- D'acquérir 4 hygiaphones : 2 conçus pour les urnes et 2 conçus pour la signature des listes électorales,

Accepte :

- Le devis établi par l'entreprise COMEP d'un montant total TTC de 384,00 €,

Précise :

- Que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget de l'exercice en cours, à l'article 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » de l'opération d'investissement.

Constate :

- Que la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Point n° 8 :**D-2021-54 : Changement de prestataire : entretien des espaces verts**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'entreprise individuelle de M. Christophe VERHOEVEN a mis un terme à sa prestation « entretien espaces verts » au 31 mai 2021 et nous a présenté la micro-entreprise de M. Aymeric VERHOEVEN :

- Le devis établi par la micro entreprise de M. Aymeric VERHOEVEN pour l'entretien des dépendances de voiries non transférées à la communauté d'agglomération du grand villeneuvois, d'un montant TTC de 10 400,00 € (dix mille quatre cents euros) pour une durée d'un an à compter du 01/06/2021 ;

Expose :

- La nécessité d'entretenir les voiries communales non transférées à la CAGV,

Propose :

- D'accepter le devis pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, à compter du 01/06/2021 ;

**Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, procède au vote à main levée**

Vote : Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Constate :

- Que la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Décide :

- De réaliser l'entretien des dépendances de voiries suivant le devis établi par l'entreprise individuelle de M. Aymeric VERHOEVEN d'un montant TTC de 10 400,00 €, valable un an à compter du 01/06/2021.

Précise :

- Que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget de l'exercice en cours, à l'article 615231.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

Point n° 9 :

D-2021-55 : Validation investissement vidéo protection

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'installer un système de vidéoprotection, une caméra filmant l'accès à la mairie, une autre filmant l'accès à l'école, suite à huit week-ends de vandalisme entre la mairie et l'école. Une demande de subvention au titre du FIPDR 2021 sera déposée concernant cet appel à projet.

Monsieur le Maire présente un devis avec système de vidéoprotection :

- Le devis établi par l'entreprise Paul TECHNIQUE, en date du 22 mai 2021, pour un montant HT de 1 945,35 € (mille neuf cent quarante-cinq euros et 35 cents),

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés**

Décide :

- D'acquiescer un système de vidéoprotection avec 2 caméras,

Accepte :

- Le devis établi par l'entreprise Paul TECHNIQUE d'un montant total HT de 1 945,35 €,

Précise :

- Que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget de l'exercice en cours, à l'article 2181 « Installations générales, agencements, aménagements divers » de l'opération d'investissement.

Constate :

- Que la présente délibération est approuvée à l'unanimité.
-

Point n° 10 :

D-2021-56 : Mise à jour du règlement intérieur cantine et accueil périscolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- De la mise à jour du règlement de la cantine et de l'accueil périscolaire qui intègre des modifications mineures de sécurité et le remplacement de la prestation de l'ADESSA par le recrutement d'une animatrice.

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- **Approuve :**
La mise à jour du règlement intérieur cantine et accueil périscolaire.

- **Constate :**
 - Que la présente délibération est approuvée à l'unanimité.
-

Point n° 11 :

Questions Diverses :

- Le jeudi 17 juin de 9 h à 14 h :

Sur le parking de l'école, la CAGV amène 1 broyeur « déchets verts » sur la commune, disponible gratuitement pour toute la population.

- Le samedi 26 juin de 14 h à 17 h :

Après-midi découvertes dans le village pour les enfants de l'école,

Remise des calculatrices aux 4 élèves qui vont quitter l'école pour le collège.

Un arrêté de voirie interdira l'accès et la circulation du Bourg durant cette durée.

- Animations communales planifiées :

1. Cinéma sous les étoiles le samedi 03 juillet 2021 à 22 h (ASTÉRIX),
2. Randonnée sous la lune le vendredi 23 juillet 2021.

- Le planning des permanences pour les élections Départementales et Régionales des dimanches 20 et 27 juin 2021 a été remis à tous les conseillers, indiquant les astreintes horaires de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22 h 20.

Les délibérations prises ce jour, portent les numéros D-2021-47, D-2021-48, D-2021-49, D-2021-50, D-2021-51, D-2021-52, D-2021-35, D-2021-54, D-2021-55 et D-2021-56.

Mme Nicole WYSS
Secrétaire de séance

Gilles GROSJEAN 	Pierre BERNOU 	Yolande MARIA 	Sylvie LE LAIZANT 
Sébastien BOULLAND 	Rose RADJI 	Stéphane RUFINO 	Yves HERVÉ 
Irène RODDE 	Sébastien SEELIG 	Jérôme GUARDINI 	Nicole WYSS 
Arnaud GOUILLON 	Marie-France SABATIE 	Pascale VALBUZZI 	